

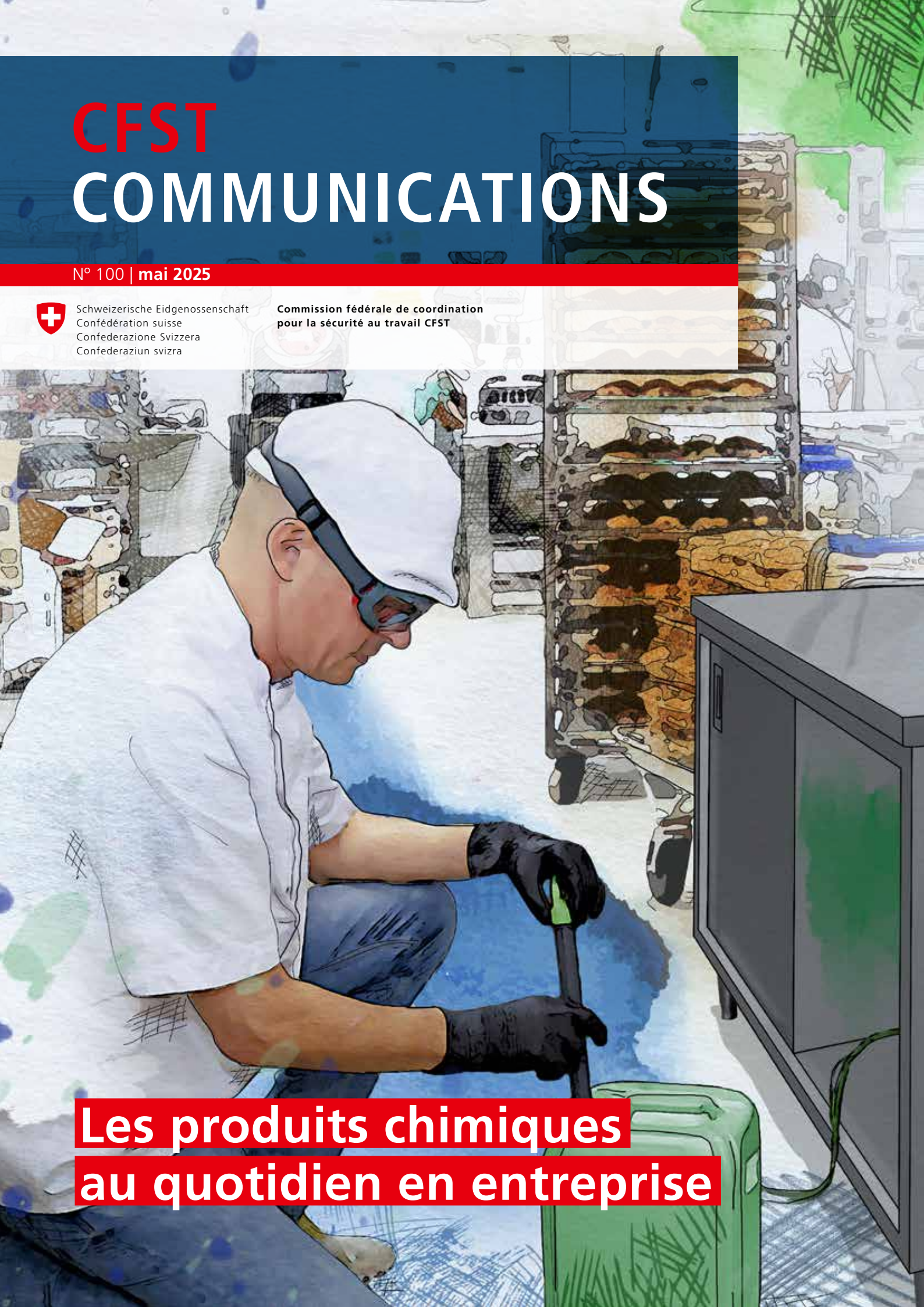
CFST COMMUNICATIONS

N° 100 | mai 2025



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Commission fédérale de coordination
pour la sécurité au travail CFST



**Les produits chimiques
au quotidien en entreprise**



Carmen Spycher
Secrétaire
principale de la
CFST, Lucerne

Madame, Monsieur,

Présents dans de nombreuses entreprises, les produits chimiques peuvent avoir de graves conséquences sur la santé et l'environnement. Les utiliser en toute sécurité est une question cruciale, et pas seulement dans les entreprises chimiques: toute entreprise qui utilise des produits chimiques est tenue de protéger la santé de son personnel.

Ces dernières années, des mesures supplémentaires ont été prises à différents niveaux pour attirer l'attention sur les précautions à prendre lorsque l'on travaille avec des produits chimiques dangereux pour la santé.

Les efforts de la Suva, du SECO, des cantons, des solutions MSST interentreprises et des entreprises ont permis de réduire le nombre d'accidents et de maladies professionnels dus aux produits chimiques. La présente édition de la revue Communications de la CFST a pour but de vous montrer ce à quoi veiller lors de l'utilisation de produits chimiques, comment les entreprises peuvent assumer leur devoir de diligence et quels outils sont disponibles.

Avec ce 100^e numéro de Communications CFST, il est temps pour moi de prendre congé de vous. Je vous souhaite plein succès dans la poursuite de votre engagement en faveur de la sécurité au travail et de la protection de la santé. Et bien entendu une bonne lecture!

Carmen Spycher
Secrétaire principale de la CFST, Lucerne

Impressum

Communications de la Commission fédérale de coordination pour la sécurité au travail CFST, n° 100, mai 2025

Éditeur

Commission fédérale de coordination pour la sécurité au travail CFST
Alpenquai 28b, 6005 Lucerne
Tél. 041 419 59 59
ekas@ekas.ch, cfst.admin.ch

Rédacteurs en chef

Matthias Bieri
Peter Schwander
Carmen Spycher

Des articles d'auteurs sont publiés dans la revue Communications.

Conception et réalisation

Agentur Frontal AG, www.frontal.ch

Parution

Paraît deux fois par an.

Tirage

Allemand: 20500 exemplaires
Français: 7200 exemplaires
Italien: 1500 exemplaires

Diffusion

Suisse

Copyright

© CFST; reproduction autorisée avec mention de la source et accord préalable de la rédaction.

Commande

L'abonnement à la version imprimée de la revue Communications est gratuit. Commandes par courrier électronique: ekas@ekas.ch.

La revue Communications est également disponible en ligne à l'adresse www.cfst.admin.ch/communications.

Les personnes intéressées peuvent par ailleurs être informées de la parution de la dernière édition par une newsletter. Pour s'inscrire: www.cfst.admin.ch/newsletter.

THÈME PRINCIPAL

- 4** Utilisation de produits chimiques en entreprise
- 9** Rétrospective sur l'action prioritaire «Protection de la santé et produits chimiques sur le lieu de travail»
- 14** Gestion des produits chimiques: une priorité, même pour les entreprises non chimiques

THÈMES SPÉCIFIQUES

- 18** Interview avec Iris Mandanis, nouvelle secrétaire principale de la CFST
- 21** Prévenir les troubles musculosquelettiques grâce aux exosquelettes?
- 24** Nouveau guide pour l'examen médical des personnes travaillant en équipes et de nuit
- 27** 100^e numéro de Communications CFST
- 29** Édition anniversaire: 20^e Journée suisse de la sécurité au travail (JSST)
- 31** «Ta sécurité, c'est maintenant.» – une campagne de SAFE AT WORK pour le personnel soignant
- 34** Nouvelle rubrique «Organisations spécialisées»

DIVERS

- 37** Moyens d'information et offres de la CFST: nouveautés
- 38** Moyens d'information et offres de la Suva: nouveautés
- 42** Moyens d'information et offres des cantons: nouveautés
- 43** Personnes, faits et chiffres





Utilisation de produits chimiques en entreprise

L'utilisation et la manipulation de produits chimiques dangereux sont très fréquentes en Suisse, notamment dans l'artisanat et l'industrie, le secteur de construction ou celui de la santé. Les entreprises s'en servent pour divers usages, comme le nettoyage ou la finition de surfaces, mais nombre d'entre elles ne savent pas si et dans quelle mesure il s'agit de produits chimiques dangereux. Cela représente un défi en termes de sécurité d'utilisation.

Le système SGH en Suisse

C'est en 2009 que le système général harmonisé (SGH) des Nations Unies a également été introduit en Suisse. Ce système (fig. 1) vise à étiqueter de manière uniforme les produits chimiques à travers le monde afin que les avertissements sur les dangers liés à ces produits soient les mêmes pour tous les utilisateurs. Les pictogrammes SGH alertent p. ex. sur les dangers physiques, pour la santé ou l'environnement (fig. 2).

En vertu de la loi sur les produits chimiques (LChim), tous les produits chimiques mis sur le marché en Suisse doivent être classés selon des procédures uniformes sur la base de

leurs propriétés dangereuses. Une telle classification comporte l'apposition de mentions de danger sur les emballages des produits concernés pour les utilisateurs. La LChim prévoit des exceptions à cette classification, p. ex. pour les produits biocides ou les médicaments.

Tous les produits chimiques arborant un pictogramme SGH ont des propriétés dangereuses.

Identification des produits chimiques en entreprise

Identifier et reconnaître la présence de produits chimiques en entreprise ainsi qu'être sensibilisés à leurs éventuelles propriétés dangereuses ne sont souvent pas une évidence.

Certaines activités en entreprise peuvent libérer des polluants qui, selon leur nature, peuvent nuire à la santé du personnel, p. ex. les fumées de soudage (fig. 3). Ces «produits chimiques» ne sont évidemment pas étiquetés, et il faut des connaissances spécifiques pour définir et mettre en œuvre les mesures de protection adéquates afin de protéger au mieux les travailleurs.

Manipuler des produits chimiques mis sur le marché (fig. 4) peut aussi exposer le personnel à des composants et présenter un risque pour leur santé.

Cet article s'intéresse ci-après à la manipulation de produits chimiques mis sur le marché.



Jan Priess
Ingénieur de
sécurité et hygié-
niste du travail,
Suva, Lucerne



Fig. 1: pictogrammes SGH.



Fig. 2: répartition des pictogrammes SGH selon les dangers.

Tour d'horizon des produits chimiques utilisés en entreprise

Manipuler des produits chimiques est l'un des nombreux dangers auxquels s'expose le personnel d'une entreprise. Lors de la détermination et de l'évaluation systématiques des dangers (le cas échéant, en collaboration avec un spécialiste MSST), il est indispensable, dans un premier temps, de faire un tour d'horizon des produits chimiques présents dans l'entreprise. Tant la Suva (Liste de contrôle Produits chimiques dangereux pour la santé; www.suva.ch/67204.f) que le SECO (<https://sichem.easygov.swiss/fr/>) mettent à la disposition des entreprises des outils pour cette phase importante. La deuxième phase consiste à saisir les données relatives aux produits chimiques nécessaires à l'évaluation des risques, en incluant les propriétés pertinentes des produits chimiques, p. ex. le pictogramme SGH. La troisième étape consiste enfin à définir et à mettre en œuvre les mesures de protection du personnel.

Produits chimiques particulièrement dangereux pour la santé

Après avoir dressé la liste des produits chimiques, la liste de contrôle 67204 de la Suva se concentre sur

Les produits chimiques en entreprise peuvent comporter des dangers. Leur détermination et évaluation ainsi que la mise en œuvre de mesures de protection appropriées sont essentielles.

l'identification de produits chimiques particulièrement dangereux pour la santé (fig. 5).

Ces produits sont mentionnés dans l'annexe 5 de l'ordonnance sur les produits chimiques (OChim), et leur utilisation est soit interdite, soit fortement restreinte pour la population. Les produits chimiques hautement toxiques ou très corrosifs entraînent immédiatement des dommages s'ils ne sont pas manipulés correctement, à la différence des produits chimiques présentant des dangers chroniques pour la santé (nocifs pour les organes, cancérigènes, mutagènes ou reprotoxiques) qui peuvent engendrer des problèmes de santé bien plus tard.

Remplacement des produits chimiques par des substances moins dangereuses

C'est en remplaçant un produit chimique dangereux par une substance moins nocive que l'on obtient un effet optimal en termes de prévention. Pour y parvenir, il faut toujours disposer des fiches de données de sécurité (FDS) des deux produits concernés. Le site Internet de la Suva



Fig. 3: libération de polluants pendant le travail.

Bases légales

Pour les employeurs et les travailleurs, les bases légales de la sécurité au travail et de la protection de la santé dans les entreprises sont constituées par l'art. 82 LAA et l'art. 6 LTr.

L'art. 44 OPA exige la mise en œuvre des mesures requises lors de l'utilisation de substances nocives, ce qui implique une détermination et une évaluation des dangers.

Dans la LTr, cette exigence a été récemment concrétisée dans l'art. 24a de l'ordonnance 3 relative à la LTr.



Fig. 4: produit de nettoyage mis sur le marché.

**SGH 05**

H314: Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

**SGH 06**

H300: Mortel en cas d'ingestion, H301: Toxique en cas d'ingestion, ou H310: Mortel par contact cutané, H311: Toxique par contact cutané, ou H330: Mortel par inhalation, H331: Toxique par inhalation, ou combinaison des mentions de dangers ci-dessus.

**SGH 08**

H340: Peut induire des anomalies génétiques, ou H350: Peut provoquer le cancer (par inhalation), ou H360: Peut nuire à la fertilité ou au fœtus. H370: Risque avéré d'effets graves pour les organes, ou H372: Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Fig. 5: produits chimiques particulièrement dangereux pour la santé.

(www.suva.ch/substitution-f) présente un exemple pratique d'une entreprise métallurgique qui sert de base pour examiner les possibilités de substitution.

Planification des mesures lors de la manipulation de produits chimiques

Après avoir réalisé un tour d'horizon des produits chimiques utilisés dans l'entreprise et examiné les possibilités de substitution des produits chimiques particulièrement dangereux pour la santé, il convient de planifier et de mettre en œuvre les mesures destinées à protéger le personnel, lequel doit être instruit afin de manipuler correctement les produits chimiques dangereux à son poste de travail.

Pour ce faire, il est recommandé de regrouper les activités récurrentes et les produits chimiques nécessaires à l'application concernée. En complément de la liste de contrôle 67204, la Suva met à la disposition des

entreprises une fiche thématique (www.suva.ch/33107.f) pour les aider à lire la fiche de données de sécurité (FDS) et à définir les mesures à prendre selon le principe S-T-O-P. Discutez avec les personnes chargées d'effectuer les travaux concernés. Bien comprendre les activités impliquant l'utilisation de produits

chimiques dangereux facilite la définition de mesures de protection concrètes de nature technique, organisationnelle et personnelle à partir de la fiche de données de sécurité. Documentez l'instruction du personnel sur les précautions d'utilisation des produits chimiques dangereux.



Informez-vous sur les dangers des produits chimiques. Identifiez l'utilisation de produits dangereux dans votre entreprise. Agissez et prenez des mesures pour manipuler les produits chimiques dangereux en entreprise et instruisez le

personnel impliqué. Découvrez dans des courts-métrages comment Trisa SA a réglementé l'utilisation des produits chimiques.

www.suva.ch/produits-chimiques
www.suva.ch/substitution-f

Rétrospective sur l'action prioritaire «Protection de la santé et produits chimiques sur le lieu de travail»



L'action prioritaire Produits chimiques a permis de franchir des étapes importantes en Suisse pour étendre la protection de la santé au poste de travail à cet aspect important. Le Secrétariat d'État à l'économie (SECO) a mis en œuvre, pour et en collaboration avec les inspections cantonales du travail, un vaste éventail de mesures afin de combler le manque d'informations existant, et de permettre aux inspecteurs du travail d'accorder à ce thème toute l'attention requise dans le cadre de leur fonction de conseil et de contrôle. Grâce à des formations ciblées, à l'élaboration de publications pratiques et détaillées, ainsi qu'au développement et à la mise à disposition de l'outil en ligne innovant SICHEM, les objectifs visés ont été atteints. Pour pérenniser ces résultats, les obligations générales relatives à l'utilisation prudente des produits chimiques sur le lieu de travail, selon le principe STOP, ont été inscrites explicitement dans l'ordonnance relative à la loi sur le travail (art. 24a, OLT 3).

Introduction



Kaspar Schmid
Chef de secteur
Produits chimiques
et travail SECO,
Berne

Comme le montrent les activités des inspections cantonales du travail, de la Suva ainsi que des services cantonaux des produits chimiques, l'utilisation sûre des produits chimiques constitue un défi majeur pour de nombreuses PME. Malgré les prescriptions existantes, les entreprises sous-estiment les risques liés aux produits chimiques qu'elles utilisent, tant pour la santé des travailleurs que pour l'environnement. Certains manquements sont clairement identifiables: absence de listes de produits chimiques, fiches de données de sécurité obsolètes ou inexistantes, stockage inapproprié, conteneurs pour le transvasement mal étiquetés, instructions insuffisantes du personnel, ou encore absence d'analyse des risques pour la protection de la maternité et méconnaissance des prescriptions en vigueur en matière de protection des jeunes travailleurs.

C'est dans ce contexte que le SECO et les cantons ont lancé ensemble l'action prioritaire Protection chimiques en 2019 pour combler le manque d'informations et améliorer durablement la sécurité au poste de travail lors de la manipulation de produits chimiques. Cette action prioritaire s'adressait en priorité aux inspections cantonales du travail pour leur permettre de renforcer leurs activités dans ce domaine, mais tous les supports élaborés ont été accessibles au public et demeurent à la disposition de l'ensemble des employeurs. Grâce à cette action prioritaire, la Suisse a franchi une étape clé dans l'amélioration

de la protection globale de la santé au travail, qui englobe aussi bien la protection de la santé en vertu de la loi sur le travail (LTr) que la sécurité au poste de travail et la prophylaxie des maladies professionnelles selon la loi fédérale sur l'assurance-accidents (LAA).

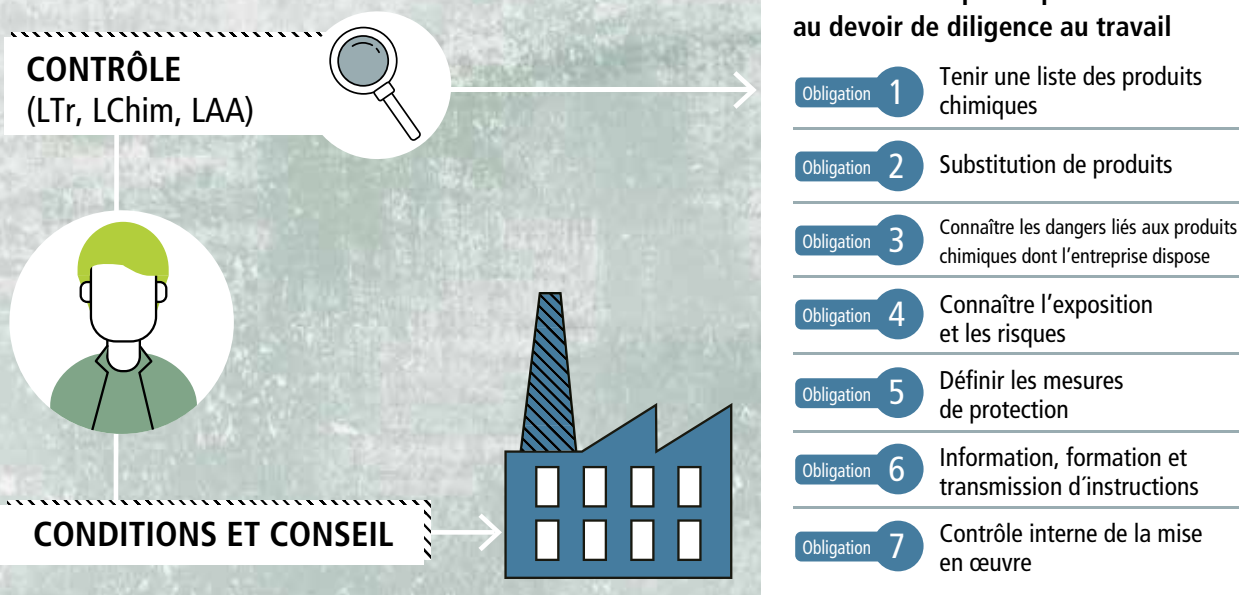
«La Suisse a mis du temps à aborder de manière adéquate la protection de la santé lors de l'utilisation de produits chimiques, et à la concilier avec la loi sur le travail. Il était grand temps de jeter un pont entre ces deux domaines»,

déclare Kaspar Schmid, chef du secteur ABCH au SECO.

Objectifs de l'action prioritaire

Nombre de produits chimiques sont dangereux pour la santé et ces dangers sont trop souvent sous-estimés. Compte tenu du fort impact socio-économique pour la Suisse, il fallait agir. La plupart des entreprises utilisent des produits chimiques, et pas seulement dans l'industrie chimique où il existe une certaine conscience de leurs

Contrôle concernant les produits chimiques Rôle des inspecteurs cantonaux du travail



Les inspections cantonales du travail se sont vu attribuer un rôle central dans le cadre de l'action prioritaire, car elles sont en contact direct avec les entreprises.

dangers. Dans la mesure où les inspections cantonales du travail sont en contact direct avec les entreprises, le SECO s'est appuyé sur elles dans le cadre d'une approche stratégique multiplicatrice. Les principales mesures prises dans le cadre de l'action prioritaire comprenaient:

- Sensibilisation et formation des inspections cantonales du travail.
- Encouragement d'une formation indirecte des entreprises basée sur les conseils des inspections.
- Clarification des bases et obligations légales des employeurs.
- Création de moyens auxiliaires pratiques pour les inspections et les entreprises.
- Développement de l'outil en ligne SICHEM.

La prévention dans ce domaine n'est pas seulement un impératif éthique et juridique. Elle est aussi judicieuse éco-

nomiquement: sur le long terme, il est nettement moins coûteux d'investir dans la protection de la santé que de traiter les maladies et de compenser les arrêts de travail.

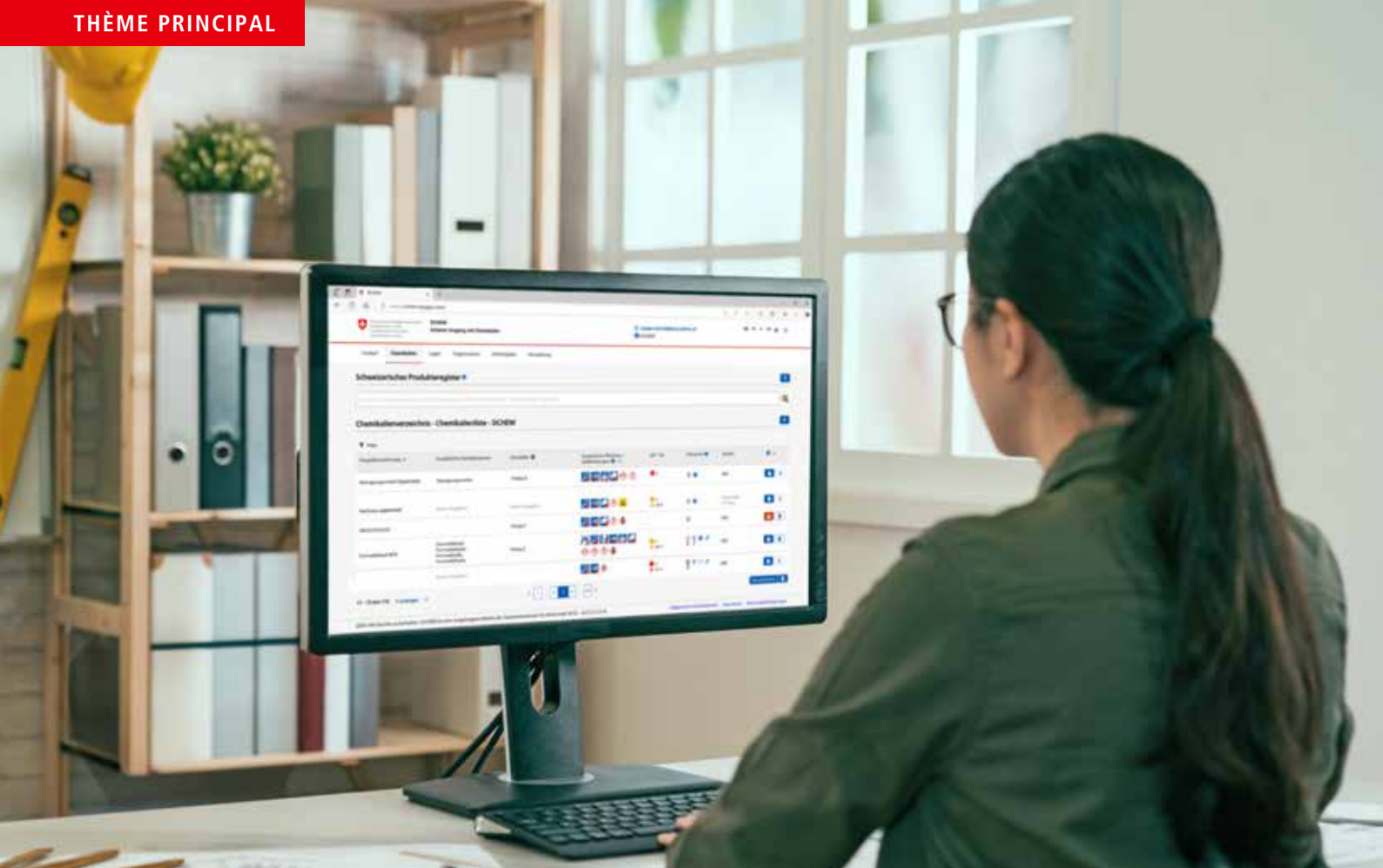
Résultats

Lancée peu avant la pandémie de COVID-19, l'action prioritaire a de ce fait démarré plutôt lentement, mais tous les objectifs prévus ont pu être réalisés au fil des années:

- **Moyens auxiliaires:** de nombreux moyens auxiliaires ont été créés. Ils sont disponibles aujourd'hui sur le site www.chematwork.ch. On soulignera en particulier les instructions de travail «Protection de la santé et utilisation de produits chimiques en entreprise» car il s'agit pour la première fois d'une compilation exhaustive de l'ensemble des tâches d'une entreprise en vue d'une utilisation prudente des produits chimiques.
- Les chiffres démontrent en outre l'efficacité de l'action prioritaire:
 - Plus de 26 000 téléchargements et commandes de publications. Commande de 8000 brochures «Protection de la santé pour l'utilisation des produits chimiques en entreprise» au format papier démontrant le besoin d'informations pratiques.
 - 242 participations à des cours par des inspecteurs du travail de l'ensemble des cantons.
 - Nombreux exposés auprès de plus de 40 parties prenantes, dont des solutions par branche, qui font aussi office de multiplicateurs.

«Prévenir coûte moins cher que guérir. La protection de la santé lors de l'utilisation de produits chimiques n'est pas un luxe, mais une nécessité économique, juridique et éthique»,

souligne Christophe Iseli, chef de secteur au SECO.



L'outil en ligne SICHEM fournit aux entreprises une plateforme conviviale pour remplir leur devoir de diligence en matière de gestion des produits chimiques.

- **Branches pilotes et entreprises pilotes:** mené dans le cadre de l'action prioritaire, un projet de branche pilote a permis de tester la faisabilité des analyses systématiques de tous les produits chimiques utilisés dans certaines branches et entreprises. Les résultats ont montré que, malgré toutes les aides, les solutions par branche jouent un rôle toujours plus central pour une bonne protection de la santé lors de l'utilisation de produits chimiques. Ce rôle est néanmoins exigeant.
- **Formation et sensibilisation:** plusieurs formations dédiées ont permis aux inspecteurs cantonaux du travail de mieux prendre conscience des dangers des produits chimiques et de la nécessité de contrôler et de conseiller les entreprises sur cet aspect. Le SECO a misé sur un soutien constructif qui vise à atteindre des progrès sur le long terme plutôt que des résultats immédiats des contrôles. Cette méthode favorise une amélioration durable des conditions de travail et renforce la confiance entre les inspecteurs et les entreprises.

Développement de l'outil en ligne SICHEM: l'outil en ligne SICHEM s'est établi en tant qu'instrument central de l'action prioritaire. Il fournit aux entreprises une plateforme gratuite et conviviale pour les aider à remplir leur

«La santé des collaborateurs n'a pas de prix. Alors pourquoi la prendre si souvent à la légère lorsque l'on utilise des produits chimiques?»,

demande Kaspar Schmid.

devoir de diligence en matière de gestion des produits chimiques. Fidèle à la stratégie du SECO, l'accès se fait par le portail EasyGov, qui entend être à la disposition des entreprises pour tous les contacts avec les autorités. Depuis son introduction, plus de 2000 entreprises utilisent déjà SICHEM, avec plus de 100 nouveaux utilisateurs par mois. L'outil aide p. ex. à élaborer les listes de produits chimiques, à évaluer les dangers et à documenter les mesures de protection. Outre l'approche axée sur la pratique pour la protection de la santé en entreprise, les utilisateurs plébiscitent la valeur économique ajoutée, résultant de l'optimisation des processus prescrits par la loi en matière de défaillances, protection incendie ou de transport. Un gain d'efficacité qui économise du temps et de l'argent.

Défis restants et solutions possibles

- **Compétences:** en dépit d'une collaboration généralement bonne, le dualisme au niveau des lois et des dispositions d'exécution selon la législation sur le travail et celle sur l'assurance-accidents suscite toujours des discussions et des incertitudes lors de l'exécution. Des projets sont en cours de longue date au sein de différents organes (SECO, CFST, Suva, cantons) afin d'y mettre un terme.

«Le dualisme entre la LTr et la LAA crée un patchwork dans la protection de la santé au travail. Deux lois, deux systèmes: cela complique l'uniformisation de la protection de la santé et exige des efforts de coordination supplémentaires»,

explique Christophe Iseli.

- **Durabilité des mesures:** l'ancrage durable de la protection de la santé lors de l'utilisation de produits chimiques dans les entreprises reste un défi majeur. Le SECO mise ici particulièrement sur l'outil en ligne SICHEM pour fournir un accompagnement numérique continu aux entreprises. À la différence des formations uniques, SICHEM offre un soutien durable dont les entreprises peuvent bénéficier sur le long terme. Cette plateforme numérique accompagne les entreprises dans le respect de leurs obligations liées à l'utilisation de produits chimiques, met immédiatement à disposition les informations transmises par le fabricant et garantit ainsi une mise à jour automatique. L'outil guide l'utilisateur tout au long du processus et intègre la protection de la santé aux processus de l'entreprise. Le SECO continuera de développer et d'améliorer cet instrument clé en vue d'ancrer durablement la protection de la santé dans le monde du travail suisse.

- **Manque de ressources:** les inspections cantonales du travail ont un très vaste portefeuille de tâches d'exécution, mais elles manquent souvent de ressources pour réaliser des contrôles complets sur tous les thèmes. Cela peut avoir des conséquences économiques négatives: selon les estimations, la charge des maladies liées aux produits chimiques est très élevée pour le système de santé et, dans le même temps, les connaissances des entreprises en matière d'utilisation prudente des produits chimiques semblent diminuer. Pour délester les inspections, le SECO travaille sur des

possibilités de contrôles ultérieurs à distance via SICHEM.

- **Calendrier:** il a fallu longtemps avant de lancer une réflexion systématique sur l'utilisation prudente des produits chimiques au travail. L'élaboration de supports a nécessité beaucoup de temps et de ressources dont il n'a été possible de disposer conjointement qu'après le démarrage de l'action prioritaire.

«Les coûts des atteintes à la santé liées aux produits chimiques se chiffrent en milliards. Pourtant, la prévention dans ce domaine est souvent considérée comme une charge administrative excessive et un facteur de coûts superflu»,

souligne Kaspar Schmid.

Conclusion

L'action prioritaire a permis de réaliser des progrès significatifs en matière de protection de la santé lors de l'utilisation de produits chimiques au travail en Suisse. Les moyens auxiliaires élaborés, la sensibilisation des inspections du travail et l'outil en ligne SICHEM contribueront à l'amélioration de la protection de la santé à plus long terme.

Les expériences réalisées mettent en évidence la nécessité de renforcer durablement le lien entre la loi sur le travail, la loi fédérale sur l'assurance-accidents et la législation sur les produits chimiques au niveau de l'exécution. C'est à la CFST qu'il revient ici d'agir dans son rôle de coordination. Il reste encore à évaluer l'action prioritaire d'un point de vue scientifique. Les résultats serviront pour les futures actions prioritaires.

«La protection de la santé a un prix, mais la négliger coûte bien plus cher à la société. La prévention est la clé pour protéger durablement la santé au poste de travail»,

résume Kaspar Schmid.



Gestion des produits chimiques: une priorité, même pour les entreprises non chimiques

Les produits chimiques font partie du quotidien de nombreuses branches, même là où on ne les attend pas de prime abord. C'est le cas de la branche de l'entretien des textiles qui montre parfaitement comment utiliser des produits chimiques en toute sécurité. Grâce au soutien de la solution par branche et du SECO, les entreprises allient sécurité et efficacité.

Entretien des textiles: plus qu'un simple nettoyage

Les produits chimiques sont indispensables dans les blanchisseries et les nettoyages à sec: à l'instar de l'action mécanique, du temps et de la température, ils contribuent à éliminer les taches tenaces et préparent les textiles pour diverses applications. Ils contiennent toutefois souvent des composants nocifs pour la santé et l'environnement.

Les nombreuses dispositions légales relatives à l'utilisation des produits chimiques visent à limiter les risques pour le personnel et l'environnement. Elles préconisent l'établissement de listes de produits chimiques, des formations régulières ainsi que l'introduction de mesures de protection techniques et organisationnelles. L'utilisation sûre des produits chimiques constitue ainsi un élément central du travail quotidien, et un véritable défi pour les PME.

La branche de l'entretien des textiles a été un partenaire pilote de l'action prioritaire lancée par le SECO.

Participation en tant que branche pilote

La branche de l'entretien des textiles a été un partenaire pilote de l'action prioritaire lancée par le SECO, qui entendait analyser l'usage des produits chimiques en pratique, identifier les difficultés et élaborer des solutions pragmatiques. Les entreprises pilotes et la solution par branche ont fourni des données abondantes (listes de produits chimiques, fiches de données de sécurité, etc.).

Les résultats ont confirmé que les PME dotées de structures claires et d'outils adaptés parviennent à réduire considérablement les risques. Il est aussi apparu qu'elles ont besoin de soutien pour développer des compétences,

substituer les substances dangereuses et respecter les obligations de documentation. Dans nombre de cas, les fournisseurs de produits chimiques forment le personnel au niveau opérationnel, notamment à l'utilisation correcte



Melanie Saner
Directrice,
Association suisse
des entreprises
d'entretien des
textiles ASET,
Berne



Les produits chimiques sont utilisés en grandes quantités dans la branche de l'entretien des textiles.

de ces produits, à l'emploi des EPI et au comportement correct en cas d'urgence. Ils proposent aussi un soutien pour remplacer les substances dangereuses.

Solution par branche: un modèle éprouvé

Pour mieux soutenir les entreprises de la branche de l'entretien des textiles, l'Association suisse des entreprises d'entretien des textiles ASET a élaboré dès 2000 la solution par branche «Nettoyage à sec et blanchisseries – CFST n° 59». Mise à jour régulièrement et recertifiée par la CFST, elle vise à promouvoir durablement la sécurité au travail et la protection de la santé dans ces entreprises.

Principales mesures et recommandations:

- **Listes des produits chimiques à jour**

Chaque entreprise est tenue de dresser une liste complète des produits chimiques utilisés et de l'actualiser régulièrement. La solution par branche recommande l'outil SICHEM du SECO qui permet d'obtenir automatiquement des données sur les dangers, les valeurs limites et les mesures de protection.

- **Appréciation des dangers et mesures de protection**

L'utilisation sûre des produits chimiques repose sur une appréciation minutieuse des dangers. La solution par branche propose des listes de contrôle et des modèles pour identifier les dangers et prendre les

mesures de protection appropriées. Elle veille en particulier à substituer les substances dangereuses ainsi qu'à mettre en œuvre des mesures techniques et organisationnelles.

- **Formation et sensibilisation**

L'ASET organise régulièrement des cours et des formations continues sur des thèmes aussi variés que le droit des produits chimiques, la toxicologie ou la protection des jeunes et des femmes enceintes. Les cadres et le personnel acquièrent ainsi les connaissances nécessaires pour mettre en œuvre efficacement les normes de sécurité.

Collaboration avec le SECO: objectifs communs

La coopération entre le SECO et la solution par branche est le parfait exemple d'un travail de prévention réussi. Le SECO apporte son soutien au moyen d'outils, tels SICHEM, et fournit des conseils complets pour l'utilisation sûre des produits chimiques. La solution par branche vient enrichir cette offre par des formations et des moyens auxiliaires axés sur la pratique et dédiés à la branche.

Le projet pilote a aussi mis en évidence des défis pratiques, notamment le besoin de normes claires pour établir les listes des activités et des expositions. Après avoir intégré les expériences tirées du projet, la solution par branche apportera un soutien encore plus ciblé aux entreprises.

Source des photos:
Roland Trachsel
Fotografie



Les avertissements sont un élément important de la sensibilisation.

Responsabilité et avantages

L'utilisation raisonnée des produits chimiques est une obligation légale, mais aussi une responsabilité d'entreprise. La branche de l'entretien des textiles a prouvé que sécurité et efficacité ne sont pas antinomiques. Des outils numériques comme SICHEM ainsi que la solution par branche aident les entreprises à améliorer durablement la protection de la santé du personnel. Cette approche renforce aussi la compétitivité de la branche, car la clientèle est de plus en plus sensible aux méthodes de travail respectueuses de l'environnement et de la santé. La branche de l'entretien des textiles entend ainsi être un modèle pour les autres branches qui peuvent tirer avantage d'une gestion responsable des produits chimiques.

Utiliser les produits chimiques en toute sécurité

Les produits chimiques sont essentiels dans l'entretien des textiles, mais ils comportent également des risques. Des mesures de sécurité claires et la formation sont cruciales pour une utilisation correcte. Un étiquetage précis protège le personnel et facilite le respect des exigences légales.



Des postes de travail bien aménagés facilitent une utilisation sûre des produits chimiques.

Interview avec Iris Mandanis, nouvelle secrétaire principale de la CFST

Interview menée par Matthias Bieri



Le 13 décembre 2024, la Commission fédérale de coordination pour la sécurité au travail (CFST) a nommé Iris Mandanis en qualité de secrétaire principale, avec effet au 1^{er} juin 2025. C'est en 2018 qu'Iris Mandanis rejoint la CFST en qualité de collaboratrice juridique avant d'assumer peu après la fonction de secrétaire principale suppléante. Elle avait auparavant travaillé notamment au Secrétariat d'État à l'économie (SECO), secteur Sécurité des produits. Iris Mandanis a étudié le droit à l'Université de Fribourg et obtenu son brevet d'avocate au barreau du Pirée, en Grèce. Elle est mariée et vit avec sa famille à Lucerne.



Remerciements à Carmen Spycher

Carmen Spycher, l'actuelle secrétaire principale de la CFST, prendra sa retraite fin août 2025. Carmen Spycher a rejoint la CFST en 2015 et dirigé le secrétariat avec beaucoup d'engagement pendant plus de dix ans. Elle a secondé la Commission dans l'élaboration de ses principes et objectifs stratégiques. Sur la base des nouveaux contrats de prestations conclus avec les organes d'exécution, elle a encouragé le contrôle des finances et des prestations de la CFST ainsi que les bases de la mesure de l'efficacité. Elle s'est engagée activement notamment pour

le développement d'instruments de coordination des organes d'exécution et de leurs activités de prévention. D'autres étapes importantes ont été franchies durant cette période avec le remplacement des cours de formation CFST par l'examen professionnel de spécialiste de la sécurité au travail et de la protection de la santé et l'examen professionnel supérieur d'expert de la sécurité au travail et de la protection de la santé.

La CFST et son secrétariat lui adressent leurs meilleurs vœux pour sa retraite!



Iris Mandanis, félicitations pour votre nomination en qualité de secrétaire principale! Vous allez prendre vos fonctions le 1^{er} juin 2025. De quoi vous réjouissez-vous le plus?

Iris Mandanis: Ce que j'apprécie le plus à la CFST, c'est la variété des thèmes abordés et des partenaires de travail. Je me réjouis surtout d'être désormais la première interlocutrice de ces partenaires et de pouvoir, avec l'équipe du secrétariat, écouter et satisfaire au mieux leurs demandes.

Vous connaissez bien le travail du secrétariat. Quels sont les thèmes dans lesquels vous êtes le plus investie depuis votre nomination?

Iris Mandanis: Je connais déjà bien la plupart des thèmes, soit parce que j'en ai déjà traité les aspects juridiques, soit parce que je les ai déjà côtoyés à mon poste de suppléante. Toutefois, les sujets sur lesquels je me concentre actuellement sont certainement l'établissement du budget à partir des moyens issus du supplément de prime et le financement correspondant des activités.

Vous accédez à votre nouveau poste dans un contexte sociopolitique plutôt agité. Ce contexte influence-t-il le travail de la CFST?

Iris Mandanis: Bien évidemment. Les problèmes et les thèmes qui préoccupent la société et la politique ont également des répercussions sur la CFST. Et c'est une bonne chose. La CFST ne doit pas agir indépendamment de la société, mais contribuer, à hauteur de ses compétences, à relever les défis de notre société. Au final, il s'agit de faire en sorte que les travailleurs en Suisse puissent travailler de la manière la plus sûre et la plus saine possible. Les avis divergent parfois quant à la façon d'atteindre cet objectif. C'est pourquoi il est important que la CFST mène les discussions nécessaires et prenne des décisions en conséquence. Les débats sont plus ou moins animés selon le climat politique, social ou financier.

Vous êtes juriste de formation. Comment cela va-t-il influencer votre travail?

Iris Mandanis: C'est une bonne question, à laquelle des personnes de l'extérieur pourront sans doute mieux répondre dans quelques années. Mais je vais tout de même essayer de le faire. Contrairement à mes deux prédécesseurs, je n'ai pas de formation scientifique. J'apporte un point de vue différent que je tâcherai aussi de faire valoir. En tant que juriste, je suis particulièrement sensible aux thèmes réglementaires et aux conditions-cadres légales. Pour les aspects techniques, je peux heureusement m'appuyer sur le savoir-faire au sein du secrétariat et de la CFST.

Comment voyez-vous l'avenir de la sécurité au travail? Quels sont les thèmes et les tâches qui occuperont la CFST et son secrétariat au cours des prochaines années?

Iris Mandanis: La sécurité au travail conservera sa raison d'être. Certes, grâce au succès de la prévention, le nombre d'accidents et de maladies professionnels diminue. Mais cette baisse ne doit pas être considérée comme acquise. Il faut en permanence faire des efforts. En comparaison internationale, la Suisse se situe plutôt dans la moyenne que dans le peloton de tête en matière de sécurité au travail. La sécurité au travail garde par conséquent toute son importance. Toutefois, on observe aussi un déplacement de certains risques, et les absences dans les entreprises sont de plus en plus liées à des raisons extérieures à la sécurité au travail au sens strict. Je pense que la CFST ne doit pas négliger cet aspect dans ses discussions. Depuis quelques années, la CFST redouble d'efforts pour mettre sur pied des bases supplémentaires concernant l'évolution du nombre d'accidents et améliorer la mesure de l'efficacité des activités de prévention. Elle espère en tirer des enseignements pour faire avancer la prévention en Suisse.

Quelles éventuelles «lacunes de prévention» souhaitez-vous combler?

Iris Mandanis: C'est en principe aux membres de la CFST qu'il revient de réfléchir aux éventuelles lacunes à combler en matière de prévention. En tant que secrétaire principale, je suis surtout responsable de la mise en œuvre des idées et des décisions de la CFST. Cependant, les retours me laissent penser que les petites entreprises et celles qui présentent un risque d'accident modéré sont les plus susceptibles de passer entre les mailles du filet. Si la CFST constate des lacunes de prévention et souhaite les combler, il me semble essentiel que les organes d'exécution apportent leur aide et leurs connaissances «de terrain» pour trouver des approches pertinentes.

Comme chacun sait, les moyens dont dispose la CFST sont déterminés par le supplément de prime destiné à la prévention des accidents et des maladies professionnels. Ces moyens varient en conséquence, parfois de manière imprévue. Si des mesures d'économie étaient un jour nécessaires, par où commenceriez-vous?

Iris Mandanis: La CFST traverse aujourd'hui une phase qui impose de réduire nos dépenses. Cela donne lieu aux intenses discussions déjà évoquées. Je ne peux ni ne souhaite nommer aucune activité concrète où de telles coupes

seraient recommandées. Actuellement, les coupes sont souvent linéaires et concernent donc à parts égales tous les domaines dont les activités sont financées par le supplément de prime. À l'avenir, il serait souhaitable que les enseignements tirés de la mesure de l'efficacité permettent de réaliser des économies ciblées, à savoir là où il est prouvé que les bénéfices sont faibles.

Une bonne partie du travail du secrétariat de la CFST consiste à gérer les parties prenantes. Comment compentez-vous procéder face à leurs différents intérêts dans l'environnement de la CFST?

Iris Mandanis: Cet aspect du travail de la CFST est l'un des plus intéressants, mais aussi l'un de ceux qui posent les plus grands défis. J'ai conscience que l'on ne peut pas toujours satisfaire tout le monde, car les intérêts sont parfois contradictoires. Néanmoins, j'ai obtenu de bons résultats jusqu'ici en écoutant les gens et en recherchant des solutions de la manière la plus ouverte et la plus impartiale possible, et j'ai l'intention de continuer sur cette voie.

À quoi ressemblerait selon vous l'interaction idéale entre le secrétariat et la Commission?

Iris Mandanis: Les membres de la CFST ont souvent de très nombreuses tâches à accomplir dans leurs organisations et la Commis-

sion ne se réunit que quatre fois par an. Le secrétariat doit tenir compte de ces paramètres dans son travail. Il convient de trouver un juste équilibre entre la gestion autonome des activités opérationnelles par le secrétariat et la sollicitation de l'avis des membres de la CFST lors de décisions d'importance stratégique ou de grande portée. Cette délimitation est sujette à interprétation et peut entraîner des frictions, surtout pour les affaires urgentes. De solides relations de confiance sont nécessaires pour que les interprétations divergentes ne soient pas entendues comme des abus de compétences. Une collaboration fructueuse repose de ce fait sur de telles relations de confiance et une réglementation des compétences aussi claire que possible.

Si vous pouviez formuler un vœu pour l'avenir de la CFST, quel serait-il?

Iris Mandanis: Je souhaiterais que toutes les organisations représentées au sein de la CFST lui donnent encore plus les moyens de faire avancer la prévention des accidents et des maladies professionnels en Suisse. J'espère qu'en veillant à un meilleur partage du savoir et des enseignements, ainsi qu'au développement de stratégies basées sur ces connaissances, la CFST bénéficiera des effets de l'intelligence collective. En outre, il serait souhaitable que si les enseignements tirés suggèrent des changements, les acteurs dans l'environnement de la CFST soient aussi prêts à aménager les modalités de la prévention.



Prévenir les troubles musculosquelettiques grâce aux exosquelettes?

En apportant une assistance physique au travailleur ou à la travailleuse, les exosquelettes sont perçus comme une solution potentielle pour diminuer la pénibilité du travail et ainsi atténuer le risque de troubles musculosquelettiques (TMS). Cependant, il est essentiel de bien appréhender le rôle que peuvent jouer les exosquelettes pour prévenir les TMS. Ils comportent en effet certains avantages pour diminuer les contraintes physiques, mais présentent également des limites et peuvent être à l'origine de nouvelles contraintes. Ils nécessitent aussi une organisation et un environnement de travail spécifiques à leur intégration.

Cet article propose aux spécialistes en santé et sécurité au travail des éléments scientifiques et des pistes de réflexion sur le rôle des exosquelettes dans la prévention des TMS ainsi que de bonnes pratiques d'intégration.

Qu'est-ce qu'un exosquelette?

C'est une structure externe revêtue par l'être humain, conçue pour apporter une assistance physique à différentes parties du corps. Les exosquelettes ne sont actuellement

pas considérés comme des équipements de protection individuelle (EPI), car leur potentiel de protection n'est pas suffisamment démontré.

Comment prévient-on les TMS?

Les TMS étant des pathologies multifactorielles, leur prévention repose sur la réduction de tous les facteurs de risques: physiques (p.ex. diminution de la force et de la répétitivité) mais aussi organisationnels (p.ex. augmentation de la marge de manœuvre) et psychosociaux (p.ex. augmentation du soutien social qui

favorise notamment l'entraide dans les équipes). La marge de manœuvre qu'ont les travailleurs et travailleuses est une ressource clé pour prévenir les TMS, elle permet de réduire les mouvements contraignants et répétitifs en offrant différentes possibilités d'action.

Selon le principe S T O P, les exosquelettes constituent des mesures de type P (personnelles). Les mesures S (substitution), T (techniques) et O (organisationnelles) devraient leur être privilégiées.



Fabienne Kern
Collaboratrice
scientifique,
SECO, Berne



Les exosquelettes peuvent notamment atténuer les tâches répétitives et physiquement pénibles.

Enfin, il est important de garder à l'esprit que l'information et la consultation des travailleurs et travailleuses sont des aspects clés de la protection de la santé au travail (art. 6 OLT 3).

Quels sont les bénéfices et les limites des exosquelettes pour prévenir les TMS?

De nombreuses études sur les exosquelettes sont menées en laboratoire, ce qui ne reflète pas toujours les conditions réelles de travail ni la diversité des travailleurs et travailleuses (genre, morphologie, âge, etc.).

Les études scientifiques effectuées en milieu de travail réel suggèrent les points suivants:

Effort musculaire: une réduction localisée de l'effort des muscles assistés par un exosquelette est généralement constatée, mais diverses études soulignent également une augmentation de l'effort musculaire des muscles antagonistes ou d'autres groupes musculaires.

Effort cardio-respiratoire (fatigue): il ne semble pas y avoir d'évidences scientifiques concernant une diminution de l'effort cardio-respiratoire lors de l'utilisation d'exosquelettes. Au contraire, le fait de devoir porter l'exosquelette pourrait même entraîner une augmentation de la fréquence cardiaque.

Positions articulaires: les contraintes articulaires semblent pouvoir être réduites avec un exosquelette. Des recherches mettent notamment en évidence des positions moins contraignantes qui seraient induites au niveau lombaire. Cependant, une limitation ou une gêne a également été observée lors des mouvements composés, qui représentent souvent une part importante de l'activité réelle de travail.

L'intégration d'exosquelettes pour réduire la pénibilité du travail implique de prendre en compte leur utilité, leur utilisabilité et leur acceptabilité.

Douleurs musculosquelettiques: il n'y a pas de données scientifiques concluantes concernant l'impact des exosquelettes sur les douleurs ou les troubles musculosquelettiques (TMS).

Sécurité: les exosquelettes peuvent être encombrants ou perturber la perception sensorielle et posturale, ce qui peut provoquer des déséquilibres, des collisions, des chutes ou d'autres accidents.

Quelle marge de manœuvre permettent les exosquelettes?

L'exosquelette peut limiter la gestuelle du travailleur ou de la travailleuse en imposant certaines positions ou en altérant sa perception, réduisant sa liberté de mouvement et par conséquent sa marge de manœuvre. De plus, il est souhaitable d'éviter une simplification excessive du travail pour rendre certaines tâches compatibles avec l'exosquelette. Une telle simplification aurait pour effet d'introduire de nouveaux risques en raison de l'absence de variabilité et de variété du travail.

À quoi faut-il faire attention lors d'intégration d'exosquelettes?

L'intégration d'exosquelettes pour réduire la pénibilité du travail implique de prendre en compte leur utilité, leur utilisabilité et leur acceptabilité.

Utilité: pertinence de l'exosquelette pour la tâche à accomplir:

- pénibilité et fatigue;
- douleurs et inconforts; musculosquelettiques;
- sécurité;
- répétitivité;
- charge cognitive.

Utilisabilité: facilité et confort d'utilisation de l'exosquelette:

- habillage et déshabillage facile et rapide;



- utilisation intuitive (design clair et familier);
- réglages et adaptations simples;
- ajustement optimal à la morphologie de l'utilisateur ou de l'utilisatrice;
- nettoyage et désinfection faciles; en cas de partage d'un exosquelette, prévoir un temps de réglage et de nettoyage supplémentaire par rapport à un exosquelette utilisé par une seule personne;
- confort optimal: pas de frottements, pas de compression de la poitrine ou du ventre, matériaux respirants, etc.;
- facilité de déplacement et de mouvement (spécialement les mouvements non assistés par l'exosquelette);
- compatibilité avec d'autres tâches ou activités;
- entretien régulier;
- entreposage approprié.

Influence sociale: acceptation des exosquelettes par le collectif de travail.

L'intégration d'exosquelettes au sein d'une équipe de travail ne concerne pas uniquement les travailleurs et travailleuses qui les portent. Leur acceptation par le collectif de travail (collègues et supérieurs hiérarchiques) est aussi à considérer afin de prévenir les sentiments d'injustice ou la stigmatisation qui pourraient survenir. Il est important d'informer

tous les travailleurs et travailleuses sur le rôle et les objectifs des exosquelettes. Les responsables hiérarchiques jouent aussi un rôle clé dans l'acceptation des exosquelettes par les équipes.

L'intégration d'exosquelettes en milieu professionnel est un projet à part entière qui requiert du temps, des ressources et une démarche structurée. Il est recommandé de considérer les points suivants:

- **Information et consultation** des futurs utilisateurs et utilisatrices tout au long du processus.
- **Analyse approfondie de l'activité** afin d'identifier les tâches où l'exosquelette pourra être efficient; cela permet aussi d'anticiper d'éventuels soucis techniques ou organisationnels et d'identifier les ajustements nécessaires.
- Attention particulière portée aux **réglages et adaptations** de l'exosquelette pour garantir un confort optimal d'utilisation.
- **Utilisation consentie.**
- **Phase d'apprentissage progressive** incluant temps de prise en main, d'adaptation et d'entraînement avec procédure de réglage et d'utilisation.
- **Accompagnement, suivi et soutien régulier** des utilisateurs et utilisatrices et de la hiérarchie pour identifier et implémenter les ajustements nécessaires.

Référence

Rapport «Avantage et limites des exosquelettes pour la prévention des troubles musculosquelettiques en milieu professionnel»
www.seco.admin.ch/rapport-exosquelettes

Brochure «Prévenir les troubles musculosquelettiques»
www.seco.admin.ch/tms

Les tâches contraignantes et répétitives, susceptibles d'affecter la santé physique et psychique des travailleurs et travailleuses devraient être éliminées, réorganisées ou enrichies. Lorsque que cela n'est pas possible, les exosquelettes pourraient s'avérer utiles. Leur utilisation et leur intégration mérite toutefois une réflexion approfondie. L'utilisation d'exosquelettes pour prévenir les TMS implique de prendre en compte leurs limites ainsi que d'éventuels transferts de risque. Une démarche d'intégration structurée qui vise notamment à assurer l'utilité, l'utilisabilité et l'acceptation sociale de l'exosquelette peut contribuer au succès d'un tel projet.



Nouveau guide pour l'examen médical des personnes travaillant en équipes et de nuit

Le SECO a développé un nouveau guide pour l'examen médical en cas de travail en équipes et de nuit. Devenue une composante importante du monde moderne, cette forme de travail permet p.ex. de prendre soin de malades 24 heures sur 24 ou de proposer chaque jour des produits frais. Elle peut toutefois aussi affecter la santé des travailleurs. La loi sur le travail (LTr) prescrit par conséquent des conditions de travail et des mesures afin de protéger autant que possible la santé des personnes qui travaillent en équipes et de nuit.

Bases légales



Dr Samuel Iff
FMH Médecine
du travail et santé
publique, SECO

Toutes les personnes qui effectuent plus de 25 interventions de nuit par an ont droit à un examen de leur état de santé. Cela inclut aussi des conseils sur la manière d'éviter ou de réduire les atteintes à la santé liées au travail. Cet examen médical et ces conseils sont même obligatoires pour certains métiers, p. ex. ceux comportant des travaux dangereux ou pour les travailleurs isolés. Les femmes sont en droit de consulter à cet effet une femme médecin.

Généralement pris en charge par l'employeur, l'examen comprend une anamnèse avec un examen clinique, des

conseils et éventuellement des analyses succinctes en laboratoire (glycémie à jeun, HDL et triglycérides). Une prise en charge par l'employeur d'examen médicaux complémentaires n'est pas prévue dans le cadre de cet examen.

Répercussions du travail en équipes et de nuit

Le législateur exige un examen parce que le travail de nuit peut nuire à la santé. L'impossibilité de se reposer physiquement et mentalement pendant la nuit a des répercussions sur tout l'organisme, en particulier sur l'appareil cardiovasculaire, le métabolisme et le psychisme. En effet, le rythme circadien humain (notre

Le rôle des personnes spécialisées en STPS

Les personnes spécialisées en STPS peuvent aider les personnes affectées, le corps médical et les employeurs dans le cadre de cet examen en fournissant des informations, en veillant à la qualité des plans d'équipes et en proposant des examens conformes à la législation. Les médecins sélectionnés

doivent être au fait des procédures de travail, des conditions de travail et des aspects liés à la médecine du travail. Ils doivent disposer des connaissances nécessaires pour évaluer les risques spécifiques du travail en équipes et de nuit et conseiller individuellement les travailleurs en conséquence. Connaître

la nature du travail dans l'entreprise elle-même est crucial pour cette fonction. On ne peut garantir des conditions de travail sûres et protéger la santé des travailleurs que si l'examen médical est mené en connaissance de l'environnement de travail et des circonstances.

horloge interne) fait que nous sommes éveillés le jour et dormons la nuit. Il varie d'une personne à l'autre et s'entend environ sur 24 heures. De nombreuses fonctions de l'organisme sont étroitement liées à l'horloge interne, p. ex. la fréquence cardiaque, la tension artérielle, la digestion mais aussi la division cellulaire et les capacités mentales. Travailler en opposition à l'horloge interne met l'organisme à rude épreuve et peut être néfaste pour la santé.

Des articles scientifiques de synthèse de grande ampleur montrent que le travail en équipes et de nuit accroît le risque de nombreux symptômes et maladies: ils favorisent les maladies cardiovasculaires (p. ex. hypertension), le syndrome métabolique, le diabète, le surpoids, l'obésité et l'hyperlipidémie, mais aussi des maladies de l'appareil digestif (p. ex. reflux gastro-œsophagien), ainsi que la perte d'appétit car l'alimentation est souvent moins saine. Les troubles du sommeil et le manque de sommeil sont également très répandus chez les personnes qui travaillent en équipes, ce qui entraîne un risque accru de démence et contribue encore à dérégler l'horloge interne. Les accidents deviennent par ailleurs plus fréquents avec la fatigue. Du point de vue psychique, ces personnes sont plus vulnérables à la nervosité, à l'agitation intérieure, au stress, à l'anxiété, à la dépression et aux addictions. Le risque de cancer du sein, de la prostate et du côlon est également plus élevé. Le travail en équipes exerce aussi une influence sur les hormones. Les femmes présentent des troubles du cycle menstruel et une ménopause précoce, tandis que le taux de testostérone baisse chez les hommes. Pendant la grossesse, les risques de problèmes ainsi que de malformation congénitale, de fausse couche et d'accouchement prématuré sont plus importants.

Ces risques sont encore accrus lorsque des facteurs de risque généraux comme le tabagisme, le surpoids ou le manque d'activité physique viennent s'y ajouter. Il est donc important d'évaluer individuellement ces risques à la lumière des facteurs concomitants.

Objectifs de l'examen médical

L'examen médical et les conseils aux personnes travaillant en équipes et de nuit poursuivent les objectifs suivants:

- **Prévention:** dépister précocement et prévenir les problèmes de santé qui peuvent être causés par le travail en équipes et de nuit.
- **Examen d'aptitude:** identifier les problèmes de santé existants dans la perspective de l'aptitude au travail en équipes de nuit et décider si le travailleur peut continuer à travailler de nuit dans ces conditions.
- **Dépistage précoce:** identifier les atteintes à la santé pouvant résulter du travail de nuit et en équipes.

Déroulement de l'examen médical

L'examen par un médecin est à la base d'un accompagnement complet. Il comprend:

- **Anamnèse:** interrogatoire sur la santé personnelle, le plan d'équipes, la pénibilité subjective et autres informations pertinentes. On peut préparer le travail du médecin en lui fournissant des informations sur les conditions de travail et les contraintes spécifiques.
- **Examen:** au cours de l'examen détaillé de l'état de santé, le médecin mesure la tension artérielle, le poids, la taille et l'IMC, ainsi que le périmètre abdominal si nécessaire. Pour les personnes de plus de 40 ans ou présentant des facteurs de risque supplémentaires, des analyses de sang succinctes sont indiquées.

Le travail en équipes et de nuit peut nuire à la santé. C'est pourquoi divers examens médicaux sont essentiels pour identifier et prévenir les risques à un stade précoce.

- **Conseils:** les travailleurs sont informés des risques pour la santé du travail en équipes et de nuit. Le médecin leur donne des recommandations individuelles pour réduire les facteurs de risque et suggère des ressources de promotion de la santé et de prévention. On peut aider le médecin dans cette tâche en communiquant au personnel les ressources au sein de l'entreprise.

L'examen médical d'aptitude au travail de nuit n'est possible par télémedecine que dans certaines conditions. Les examens de télémedecine doivent respecter les exigences légales de diligence, de protection des données, de secret professionnel et de documentation du dossier médical.

L'appréciation de l'aptitude: une décision individuelle

Les décisions suivantes sont possibles:

- **Aptitude:** aucune objection médicale au travail de nuit.
- **Aptitude conditionnelle:** travail de nuit possible à certaines conditions (p. ex. nombre restreint de nuit, pauses régulières). Des adaptations du poste de travail peuvent aider à protéger la santé des personnes, même si elles travaillent la nuit.
- **Inaptitude provisoire:** le travailleur est temporairement inapte au travail de nuit (p. ex. pendant une maladie aiguë).

- **Inaptitude:** le travailleur est définitivement inapte au travail de nuit (p. ex. en cas de maladie chronique grave).

La décision doit être notifiée par écrit au travailleur et à son employeur à la suite de l'examen obligatoire. L'employeur doit conserver ce document et le présenter aux autorités compétentes sur demande.

Communiquer la décision d'aptitude ou d'inaptitude à l'employeur est une obligation légale. Toutefois, elle n'a pas à être motivée car ses raisons constituent des données médicales sensibles.

Teneur des conseils: qu'est-ce qui est important?

Les conseils aux personnes travaillant en équipes et de nuit reviennent sur les observations individuelles faites au cours de l'examen et abordent d'autres thèmes tels que le sommeil, la forme physique, le mode de vie, le trajet pour aller travailler, l'entourage personnel et les loisirs.

La personne spécialisée en STPS peut aussi fournir dans l'entreprise même des informations de nature générale, importantes pour la STPS, p. ex. la prévention des accidents par une bonne hygiène du sommeil, la qualité de l'alimentation en cas de travail en équipes, la gestion du stress au quotidien et la prise de médicaments au poste de travail.

Informations complémentaires

Le Secrétariat d'État à l'économie (SECO) met à disposition différentes brochures pour informer les travailleurs.

- **Guide pour l'examen médical:**
www.seco.admin.ch/examen-medical-travail-nuit
- **Informations et astuces générales sur le travail en équipes et de nuit:**
www.seco.admin.ch/brochure-travail-equipes-et-nuit
- **Recommandations alimentaires en cas de travail de nuit et en équipes:**
www.seco.admin.ch/brochure-travail-equipe-alimentation
- **Planification moderne des équipes:**
www.seco.admin.ch/brochure-modeles-temps-de-travail



100^e numéro de Communications CFST

La revue Communications de la CFST fête son 100^e numéro. Même si cette publication a évolué au fil des années, elle est restée fidèle à son idée de base, comme le montrent les archives.

Faire connaître la prévention

C'est en mars 1985, 14 mois après l'entrée en vigueur de la loi fédérale sur l'assurance-accidents (LAA) qui a abouti à la création de la CFST, que paraît le premier numéro de Communications CFST. L'objectif de la CFST est alors de diffuser vers l'extérieur des informations sur son travail ou, comme on pouvait le lire dans le numéro 1, de «[...] rendre compte de ses intentions, de ses projets, de ses décisions ainsi que des axes et des priorités de son travail».

Les premiers numéros servent principalement à relater la mise en place de la «sécurité au travail» qui part de

zéro. Son public cible est constitué des organes d'exécution, qui ont naturellement un intérêt particulier à être informés des nouveautés dans leur domaine d'activité.

Une première réorientation est opérée dès le n° 8 en février 1987: comprenant huit pages, la revue n'est plus envoyée uniquement à un cercle d'experts, mais à 23 000 destinataires, dont pour la plupart des grandes entreprises suisses. Le but est d'informer également les entreprises de ce qui se fait en matière de sécurité au travail.

La revue relate toujours plus d'éléments: les années suivantes, la CFST

élabore de nombreuses directives, mène des programmes de sécurité ou crée des solutions par branche. Enfin, la directive MSST introduit le système de sécurité MSST et réglemente l'appel à des spécialistes de la sécurité au travail. Un thème complexe avec des obligations pour de nombreuses entreprises, auxquelles il a fallu continuellement donner des explications.

Nouveau look, même mission

Dans les années 2000, la revue subit un lifting dans le cadre d'une amélioration générale de la communication, et devient «encore plus claire, encore plus informative et plus



Matthias Bieri
Rédacteur,
secrétariat de la
CFST, Lucerne

Numéro 7, septembre 1987

CFST

Numéro 30, octobre 1995

Communications

Réduire le nombre d'accidents

CFST COMMUNICATIONS

produits chimiques quotidiens en entreprise

Numéro 100, mai 2025

CFST COMMUNICATIONS

Aucune faiblesse. Réussir à tout prix. ÊTRE FORT. Tabou. La montée des risques psychosociaux.

Numéro 65, juin 2008

Numéro 79, décembre 2014

Numéro 52, juin 2002

Communications

L'être humain n'est pas «fait» pour la nuit

Née dans la douleur: l'Expo.02

«Nepo et les produits chimiques»

CFST

fraîche». C'est en outre l'arrivée de la rubrique «Thème principal» qui traite un sujet de manière exhaustive.

Voilà dix ans que Communications paraît sous sa forme actuelle. Elle est aujourd'hui une revue spécialisée dans le domaine de la sécurité au travail et de la protection de la santé. Elle s'adresse à un public intéressé et en particulier à tous les professionnels du domaine du travail.

Contrairement à son apparence, sa mission a quant à elle peu changé depuis ses débuts: communiquer les axes et les préoccupations de la sécurité au travail à un public aussi bien spécialisé que de profanes. Elle relate aussi les décisions de la CFST afin que le public sache dans quelle direction la sécurité au travail évolue en Suisse.

Mais sa fonction première reste d'informer sur les nouvelles possibilités

et offres de prévention. Car c'est dans les entreprises que se déroule la prévention et la CFST entend donc y renforcer la prise de conscience de la nécessité de la prévention des accidents et des maladies professionnelles.

En tant qu'organe de coordination de la sécurité au travail, la CFST reste parfaitement adaptée à cette mission. Peut-être en reparlerons-nous même dans les 100 prochains numéros.



Édition anniversaire: 20^e Journée suisse de la sécurité au travail (JSST)

Intitulée «La sécurité pour réussir. Des moyens simples pour travailler en sécurité: un atout supplémentaire pour votre entreprise», la 20^e édition de la Journée suisse de la sécurité au travail (JSST) 2025 se tiendra le 18 septembre 2025 au Kursaal Bern, à l'invitation de Felix Weber, président de la CFST. Depuis deux ans, le public apprécie également de pouvoir y assister en streaming. Lors de cette rencontre, des entrepreneurs expliqueront que les PME aussi ont tout intérêt à investir dans la sécurité au travail, non seulement économiquement, mais aussi en termes de satisfaction de la clientèle et de motivation du personnel. Prévention et productivité vont de pair. La priorité est toujours accordée à la protection du personnel, et ce sont des moyens simples, appliqués systématiquement, qui aident l'entreprise à atteindre cet objectif suprême et aux collaborateurs de rentrer à la maison en bonne santé.

Organisé par la Suva sur mandat de la CFST depuis 1986, cet événement aborde divers thèmes de la sécurité au travail et de protection de la santé (STPS) mais reprend bien souvent la thématique de la campagne en cours de l'EU-OSHA, l'Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail. La JSST se tient en général tous les deux ans et sert de plateforme pour échanger des connaissances, expériences et bonnes pratiques.

Au fil des années, la JSST a permis de présenter un large éventail de sujets à son public cible: CEO de moyennes et grandes entreprises, spécialistes ainsi que représentants des organes de surveillance LAA/LTr et organisations de travailleurs/d'employeurs. Proposée en allemand et en français, chaque édition attire entre 200 et 450 personnes. Pour l'édition anniversaire 2025, il sera aussi possible de la suivre en italien.

Les thèmes abordés depuis la première JSST sont aujourd'hui encore des fondements de la sécurité au travail: détermination des risques, communication, ergonomie, manipulation de produits chimiques et, bien sûr, toujours l'être humain. Si la rencontre de cette année est consacrée à la sécurité au travail dans les PME, il n'y a rien d'étonnant à retrouver dans son programme ces aspects fondamentaux de la STPS. Et vouloir obtenir un maximum d'effets à peu de frais



Christine May
Cheffe de projet
CO JSST, Suva,
Lucerne

n'est pas non plus nouveau. Nous sommes persuadés que de nombreuses expériences faites en quatre décennies de sécurité au travail en

La sécurité au travail devient efficace lorsqu'elle fait partie de la culture d'entreprise.

Suisse sont aujourd'hui disponibles sous une forme simple et permettent à une PME de se lancer facilement.

La JSST 2025 synthétise ainsi l'essentiel de la sécurité au travail dans les blocs suivants:

- A. Miser sur la sécurité au travail: la décision de l'entreprise.
- B. Définir le cadre.
- C. Mise en œuvre: de la théorie à la pratique.
- D. Des collaborateurs et collaboratrices particulièrement vulnérables: personnel temporaire, personnes en formation, femmes enceintes et mères qui allaitent.
- E. Moyens auxiliaires pour la sécurité au travail et autres.
- F. Pour que la sécurité au travail fasse partie intégrante de la culture d'entreprise.

Dans tous les cas, ne manquez pas notre édition anniversaire et son programme spécial et varié le **18 septembre 2025** au Kursaal Bern ou en ligne. Rendez-vous sur www.cfst.admin.ch/jsst pour vous inscrire et suivez les liens. Vous y trouverez également d'autres informations sur la JSST de cette année et sur les éditions précédentes.

La CFST se réjouit d'ores et déjà d'une forte participation et des échanges intenses en perspective!

Une rétrospective des 20 éditions de la JSST en 40 ans

Au cours des années, la JSST a traité les thèmes les plus divers:

- **Programmes de sécurité pour une promotion ciblée de la sécurité au travail** (1986, Zurich).
- **Analyse des dangers et mesure des risques** (1988, Fribourg).
- **Ergonomie et communication en entreprise** (1990, Berne).
- **Culture de la sécurité (safety audit)** (1992, Berne).
- **Bases de la directive MSST et dispositions MSST.** Des spécialistes présentent leur tâche dans le cadre des nouvelles dispositions: le point de vue d'une petite entreprise, d'une organisation économique et d'un cabinet de conseil (1994, Berne).
- **Outils pour mettre en œuvre la directive MSST (Appel à des médecins du travail et autres spécialistes de la sécurité au travail).** Sécurité et protection de la santé au poste de travail, partie 2 (1996, Berne).
- **Droit de l'UE et processus législatif national: comparaison entre l'Autriche et la Suisse.** Droit de l'UE et législation nationale: conséquences sur la sécurité et la protection de la santé au poste de travail (1998, Berne).
- **Concepts d'entreprise. Facteurs humains et culture d'entreprise** (2001, Lucerne).
- **Substances dangereuses: à manipuler avec précaution!** Utilisation de solvants et fiches de données de sécurité, sélection de mesures appropriées (2003, Lucerne).
- **Le bruit au poste de travail.** Lésions auditives dues au bruit/ programme de prévention des MP, mise en œuvre de la nouvelle directive sur le bruit dans l'UE, nuisances sonores/effets extra-auditifs (LTr) et autres (2005, Lucerne).
- **Troubles musculo-squelettiques (TMS).** Pertinence, standards et méthodes/impact et exemples de bonnes pratiques (2007, Lucerne).
- **La gestion des risques, une valeur sûre** (2009, Lucerne).
- **La maintenance fait partie intégrante de la gestion réussie des risques** (2011, Lucerne).
- **La prévention, un partenariat gagnant-gagnant** (2012, Lucerne).
- **Risques psychosociaux, risque d'accident?** (2014, Lucerne).
- **Se sentir bien sur son lieu de travail à tout âge** (2016, Lucerne).
- **Substances dangereuses au travail** (2018, Berne).
- **Pour un travail sain: allégez la charge!** (2021, Berne).
- **La sécurité et la santé au travail à l'ère numérique** (2023, Berne).
- **La sécurité pour réussir. Des moyens simples pour travailler en sécurité: un atout pour votre entreprise** (2025, Berne).



«Ta sécurité, c'est maintenant.» – une campagne de SAFE AT WORK pour le personnel soignant

Chaque jour, le personnel soignant met toute leur énergie au service des autres. Mais sa propre sécurité est-elle suffisamment prise en compte ? Face aux risques professionnels – forte sollicitation du dos, risques d'infection, épuisement, manipulation de substances dangereuses et agressions – SAFE AT WORK, en collaboration avec la solution de branche H+, lance une campagne sur deux ans pour soutenir et protéger le personnel soignant.

Ta sécurité, c'est maintenant

Dans le secteur des soins, l'attention est constamment portée sur le bien-être des patients. Face à l'urgence, aux gestes répétés et à la charge mentale, la sécurité et la santé du personnel soignant passe souvent au second plan. «Ta sécurité, c'est maintenant.» – le message clé de la nouvelle campagne de SAFE

AT WORK souligne l'importance pour le personnel soignant de rester pleinement attentif à sa propre sécurité et santé, dans l'instant présent, au cœur même de son activité.

«Notre objectif est d'ancrer la prévention dans la routine du personnel soignant», souligne Erika Schütz, cheffe de projet SAFE AT WORK. «L'enjeu est de transformer les bonnes intentions en habitudes

durables, que ce soit dans les hôpitaux, les cliniques, les EMS ou les services d'aide et de soins à domicile.»

Pour un environnement de travail plus sûr

Les problèmes de santé, qu'ils soient physiques ou psychiques, constituent un défi grandissant pour le secteur des soins. Bien que leur impact soit



**Martine
Currat-Joye**
Cheffe de projet
SAFE AT WORK

«L'enjeu est de transformer les bonnes intentions en habitudes durables, que ce soit dans les hôpitaux, les cliniques, les EMS ou les services d'aide et de soins à domicile.»



Erika Schütz, cheffe de projet
SAFE AT WORK.



parfois difficile à quantifier, les statistiques révèlent leur fréquence et leurs conséquences lourdes, tant pour le personnel soignant que pour les institutions et engendrent des coûts élevés. Arrêts de travail prolongés, surcharge des équipes, réorganisation constante des plannings et baisse de performance ne sont que quelques-uns des effets visibles. À plus long terme, ces difficultés fragilisent l'efficacité des équipes, détériorent le climat de travail et nuisent à l'image des institutions.

Pour répondre à cet enjeu, la campagne SAFE AT WORK vise à réduire les absences liées aux accidents professionnels, en dotant le personnel

et les cadres d'outils de prévention concrets, accessibles et adaptés à leur réalité quotidienne.

Un kit de formation pour une prévention adaptée aux réalités du terrain

Parmi les outils proposés, SAFE AT WORK met à disposition un kit de formation en ligne spécialement conçu pour répondre aux défis quotidiens des soignants. Structuré en 11 modules pratiques, il offre des solutions concrètes pour prévenir les blessures et renforcer la sécurité au travail.

Gratuit et disponible en trois langues, il facilite l'intégration de la prévention dans les formations internes des établissements. Dès septembre, une plateforme d'apprentissage permettra de tester ses connaissances en ligne.

«Nous voulons proposer des outils simples, immédiatement applicables et adaptés aux contraintes du métier. La prévention ne doit pas être une charge supplémentaire, mais un véritable soutien au quotidien», souligne Erika Schütz. Elle ajoute: «Notre kit de formation complète parfaitement les brochures de la CFST L'accident n'arrive pas par hasard.» Elle rappelle également

TA SÉCURITÉ, C'EST MAINTENANT.



Plus d'informations
grâce au kit de
formation gratuit.



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Financé par la CFST
www.cfst.ch

La campagne vise à fournir au personnel soignant et aux cadres des outils de prévention pratiques et faciles à mettre en œuvre.

que cette campagne ne vise pas à remplacer le recours à une solution de branche, mais constitue un outil accessible et efficace pour sensibiliser à la sécurité et à la santé au travail.

Un plan d'action pour la sécurité du personnel soignant

Le lancement officiel se tiendra lors du Congrès suisse des soins infirmiers 2025, les 7 et 8 mai au Kursaal de Berne. Ce rendez-vous sera l'occasion d'échanger avec les professionnels, de présenter un kit de formation conçu sur mesure et d'aborder les défis concrets de la sécurité au travail dans les soins.

Mais la campagne ne s'arrête pas là. En plus du kit, d'autres outils pratiques seront déployés: affiches, signalétique spécifique pour le quotidien des soignants, ainsi que des contenus engageants sous forme de vidéos, témoignages et infographies pour sensibiliser aux risques et aux bons réflexes à adopter.

Prévention innovante: vivre la sécurité de manière ludique

Pour toucher un public encore plus large et plus jeune, un niveau spécial de SAFETY QUEST sur Fortnite sera consacré au métier de soignant, offrant une approche interactive et innovante de la prévention.

Infos

Pour en savoir plus et accéder aux ressources, rendez-vous sur www.safeatwork.ch.

Parce que votre sécurité, c'est maintenant.

Organisations spécialisées



Agriss

La fondation agriss est chargée de promouvoir la prévention des accidents et maladies professionnels dans les exploitations agricoles soumises à l'assurance-accidents obligatoire.



Association suisse d'inspection technique ASIT

L'Association suisse d'inspection technique (ASIT) a pour mission de promouvoir la sécurité au travail lors de l'utilisation d'équipements sous pression.



Association suisse pour la technique du soudage (ASS)

L'Association suisse pour la technique du soudage (ASS) est chargée de promouvoir la sécurité au travail lors du soudage, du coupage et des techniques connexes, ainsi que lors du stockage et de l'utilisation des gaz non raccordés au réseau.



Association pour l'eau, le gaz et la chaleur (SVGW)

L'Association pour l'eau, le gaz et la chaleur (SVGW) a pour mission de promouvoir la sécurité au travail en relation avec les combustibles et carburants gazeux de réseau dans les entreprises qui fournissent de tels gaz à des tiers par le biais de réseaux.



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Eidgenössisches Starkstrominspektorat ESTI
Inspection fédérale des installations à courant fort ESTI
Ispettorato federale degli impianti a corrente forte ESTI
Inspektorat federal d'installaziuns a current ferm ESTI

Inspection fédérale des installations à courant fort (ESTI)

Electrosuisse et l'Inspection fédérale des installations à courant fort (ESTI) sont chargées des tâches d'exécution et des tâches de prévention complémentaires dans le domaine de la prévention des accidents professionnels, dans la mesure où celles-ci sont en relation avec l'électricité.



Bureau pour la sécurité au travail de la SSE (BST)

La Société Suisse des Entrepreneurs (SSE) avec son Bureau pour la sécurité au travail (BST) a pour mission de collaborer à la promotion de la sécurité dans les entreprises du secteur principal de la construction.

Nouvelle rubrique

«Organisations spécialisées»

En Suisse, l'exécution des dispositions légales relatives à la sécurité au travail relève des organes d'exécution de la loi fédérale sur l'assurance-accidents, c.-à-d. la Suva, les inspections cantonales du travail et le SECO. Pour certaines tâches d'exécution nécessitant des connaissances particulières, la CFST a toutefois mandaté des organisations spécialisées, qui opèrent dans différents domaines avec des compétences variées. La revue Communications de la CFST vulgarisera dans une nouvelle rubrique les activités et tâches de ces organisations.

Au total, six organisations spécialisées assument des tâches d'exécution particulières de prévention des accidents et maladies professionnels. Comme prescrit par la loi, la Suva a conclu avec ces organisations des contrats dans lesquels sont consignées leurs tâches et compétences. Les organisations spécialisées assument le rôle d'organe d'exécution dans leur domaine d'activité. Leurs tâches vont toutefois au-delà des tâches d'exécution et incluent:

- recueillir et analyser les données de base (analyse des accidents; détermination de leurs causes et des particularités du processus des accidents; élaboration de documents d'information et de formation);

L'IMPORTANCE DE LA SÉCURITÉ AU TRAVAIL DANS LES ORGANISATIONS SPÉCIALISÉES				
	Unités de personnel		dont unités de personnel LAA	
	2022	2023	2022	2023
Electrosuisse (ESTI)	21,0	20,0	1,5	2,0
SVGW (ITIGS)	57,0	57,0	9,0	9,0
ASS (Inspection technique)	12,0	12,0	7,0	7,0
ASIT (Inspection des chaudières)	44,0	42,0	1,0	1,0
agris	8,0	8,0	5,8	5,8
BST	14,0	14,0	4,3	4,3

Pour la plupart des organisations spécialisées, la sécurité au travail est une activité secondaire. C'est ce que montre la comparaison entre les unités de personnel au total et les unités de personnel affectées à la sécurité au travail (la LAA).



Matthias Bieri
Rédacteur,
secrétariat de la
CFST, Lucerne

- conseiller les employeurs et les travailleurs, ainsi que les autres organes d'exécution;
- ordonner et imposer des mesures de promotion de la sécurité au travail.

Les organisations spécialisées en mesure de mener à bien l'ensemble de ces tâches sont appelées «inspections spécialisées». Pour être considérée comme telle, une organisation doit en outre disposer de connaissances particulières ainsi que des ressources en personnel et matériel correspondantes dans un domaine spécifique de la sécurité au travail. Elle doit aussi être indépendante économiquement et habilitée à prendre des décisions dans le domaine de la sécurité au travail, sur la base de prescriptions particulières de droit fédéral. C'est dans le contrat

avec la Suva qu'est définie cette dernière possibilité. Aucune organisation spécialisée n'y est actuellement habilitée.

Les organisations spécialisées opèrent dans différents domaines avec des compétences variées.

Les organisations spécialisées disposant de connaissances particulières ainsi que de ressources en personnel et matériel correspondantes, mais qui ne satisfont pas, ou en partie seulement, aux deux autres critères,

sont appelées «services de conseil». Il ne serait ainsi pas envisageable qu'une organisation dépendante économiquement, p. ex. une association professionnelle ou son bureau de prévention des accidents, ait à surveiller l'exécution des mesures de sécurité aussi bien chez les membres de l'association que chez les non-membres.

Pour les organisations spécialisées, les tâches de prévention des accidents et maladies professionnels ne représentent souvent qu'une partie de l'activité.

La nouvelle rubrique «Organisations spécialisées» sera l'occasion pour l'une d'entre elles de se présenter elle-même et ses activités dans chaque numéro de Communications.

ACTIVITÉS D'EXÉCUTION DES ORGANISATIONS SPÉCIALISÉES

	Nombre de visites d'entreprises		Nombre d'entreprises visitées	
	2022	2023	2022	2023
Electrosuisse (ESTI)	0	0	46	41
SVGW (ITIGS)	143	137	133	129
ASS (Inspection technique)	900	900	900	900
ASIT (Inspection des chaudières)	9 960	10 045	5 041	5 022
agriss	465	544	465	544
BST	0	0	0	0

Moyens d'information et offres de la CFST: nouveautés

COMMANDES

Tous les moyens d'information et de prévention de la CFST sont gratuits et peuvent être commandés en ligne:

cfst.admin.ch >
Centre d'informations >
Publications de la CFST



Le nouveau site Internet de la CFST est en ligne

Le nouveau site Internet de la CFST est en ligne depuis janvier 2025. Outre la nouvelle identité visuelle de la Confédération, cette refonte intègre une foule de nouveautés au niveau du contenu. Ce dernier a été condensé et axé sur les besoins des utilisateurs. Il renseigne sur le fonctionnement de la CFST et sur les organisations partenaires impliquées dans son travail. Il fournit aussi les connaissances de base sur la sécurité au travail et la protection de la santé, ainsi qu'un glossaire des principaux termes du domaine.

Le système MSST et les solutions MSST interentreprises ont par ailleurs été mis en avant et expliqués de manière simple et claire. Le site comprend également un centre d'information pratique qui garantit un accès rapide aux offres grâce à un moteur de recherche performant.

N'hésitez pas à nous contacter en cas de questions ou de suggestions à propos du nouveau site!

- www.cfst.admin.ch

Moyens d'information et offres de la Suva: nouveau

**COMMANDES
EN LIGNE:**
www.suva.ch



Règles vitales: code QR vers les vidéos explicatives

Avez-vous déjà vu un code QR dans un support pédagogique ou un dépliant sur les règles vitales? Essayez-le: pour chaque règle, il vous redirige vers la vidéo explicative correspondante. Des vidéos sont disponibles pour tous les ensembles de règles actuels. Elles présentent les messages aux cadres et au personnel sous forme visuelle et expliquent ainsi les enjeux de façon simple. La plupart des supports imprimés à ce sujet contiennent déjà des codes QR, et d'autres sont en train d'être retravaillés pour en ajouter. Toutes les vidéos se trouvent sur suva.ch

- **Les règles vitales permettent de préserver des vies.**
Page web avec vidéos explicatives:
www.suva.ch/regles



Conseils pour être en sécurité chez soi

Notre chez-soi renferme plus de dangers que ce que nous pensons: à la maison, lors de travaux domestiques ou au jardin, les accidents sont vite arrivés. Les nouvelles pages web de la Suva sur la sécurité à domicile sont une mine de conseils utiles pour les prévenir et ainsi continuer à utiliser échelles, escaliers, couteaux ou outils de jardinage chez vous sans drame.

- **Conseils pour que la maison reste un endroit où l'on se sente bien.**
Pages web: www.suva.ch/maison-jardin



Travailler en toute sécurité sur des échelles ou avec des équipements de travail plus appropriés

Des éléments importants ont été ajoutés à l'offre d'information de la Suva au sujet des échelles. Outre une page web sur les échelles à plateforme légère, une présentation PowerPoint permettant de former le personnel à leur utilisation est désormais disponible. Une autre page web répondant à des questions fréquentes permet de clarifier les doutes concernant les travaux en général avec des échelles.

- **Travailler en toute sécurité grâce à l'échelle à plateforme légère.**
Page web:
www.suva.ch/echelle-a-plateforme
- **Utiliser l'échelle à plateforme légère en toute sécurité.**
Présentation destinée à l'instruction:
www.suva.ch/13104.f
- **Questions fréquentes et réponses, conseils relatifs à l'achat d'échelles.**
Page web avec FAQ:
www.suva.ch/echelles-faq

COMMANDES

Tous les moyens d'information de la Suva sont disponibles et peuvent être commandés en ligne sur www.suva.ch.

Saisissez directement dans le champ d'adresse de votre navigateur l'adresse Internet indiquée pour chaque publication ou utilisez la fonction de recherche sur le site Internet.

suva



Identifier, évaluer et manipuler correctement les produits amiantés

Conseils pour l'instruction des menuisiers

suva



Systèmes d'extraction de poussières et copeaux

Planification, exploitation, protection incendie et prévention des explosions



Transfert intelligent: parcours de moyens auxiliaires tirés de la valise (do it yourself)

Se protéger contre l'amiante pour les menuisiers

La majorité des bâtiments construits avant 1990 renferment de l'amiante. Les responsables hiérarchiques doivent donc former leur personnel aux travaux dans ces édifices afin de gérer le danger en toute sécurité. Ils peuvent s'aider des conseils pour l'instruction des menuisiers: cette publication explique en détail les points à aborder lors de l'instruction et de l'exécution des travaux dans six situations de travail courantes. Axée sur la pratique, cette aide complète les règles de la branche amiante en vigueur.

- **Identifier, évaluer et manipuler correctement les produits amiantés**
Conseils pour l'instruction des menuisiers.

Feuillelet d'information, 20 pages A5:
www.suva.ch/88337.f

Planifier et exploiter correctement les systèmes d'extraction

Les poussières et copeaux sont nocifs lorsqu'ils sont inhalés et comportent par ailleurs des risques d'incendie et d'explosion. Dans la transformation du bois, il faut donc bien concevoir les systèmes d'extraction. Tenir compte de la sécurité au travail et de la protection de la santé lors de la planification de ces systèmes, c'est s'assurer de leur exploitation en toute sécurité. La nouvelle publication présente les principaux points à prendre en compte.

- **Systèmes d'extraction de poussières et copeaux.**
Feuillelet d'information, 22 pages A4, uniquement disponible au format pdf:
www.suva.ch/44100.f

Essayer le transfert intelligent

Un nouveau module de prévention offre aux services de soins et d'assistance un premier aperçu du transfert intelligent. Ce principe consiste à transférer une personne avec de petits moyens auxiliaires en ménageant son corps et en mobilisant ses ressources. Avec les moyens auxiliaires à disposition, le groupe se répartit à cinq postes sur des situations courantes et veille à un transfert optimal.

- **Parcours de moyens auxiliaires tirés de la valise.**
Module de prévention (do it yourself):
www.suva.ch/modulesdeprevention
>Saisir le mot-clé «moyens auxiliaires»



Pédaler en toute sécurité, même avec un vélo électrique

Rouler avec un vélo électrique permet d'arriver plus vite à destination qu'avec un vélo classique et sans fournir autant d'efforts. Mais cela comporte aussi des risques en raison de la vitesse élevée que l'on peut atteindre. La distance de freinage est plus longue et un freinage d'urgence peut s'avérer dangereux. Une nouvelle page web présente les dangers particuliers des vélos électriques. Et elle donne des conseils sur la manière de se déplacer dans la circulation en toute sécurité et sans accident, même avec une assistance électrique.

- **Une plus grande sécurité à vélo électrique, même à vitesse élevée.**

Page web:

www.suva.ch/velo-electrique



Protégez vos yeux comme les pros

Comment prévenir les blessures aux yeux en entreprise? Le module de prévention «Protégez vos yeux comme les pros» apporte des réponses à cette question. Les personnes préposées à la sécurité et les responsables hiérarchiques peuvent l'utiliser pour proposer des formations dans leur entreprise afin de sensibiliser le personnel aux dangers que représentent les copeaux, la poussière et les liquides, et à la façon de vivre avec des déficiences visuelles. Et les participants savent de ce fait quand utiliser des lunettes de protection. Ce module de prévention peut aussi être proposé avec l'intervention d'un spécialiste.

- **Protégez vos yeux comme les pros.**

Module de prévention (do it yourself):

www.suva.ch/modulesdeprevention

>Saisir le mot-clé «yeux»

EN BREF

Nouveautés sur suva.ch



Bien dormi? Un sommeil réparateur permet d'être en forme et réduit de moitié le risque d'accident.

Affichette A4:
www.suva.ch/55406.f

Chantier de désamiantage – Plan de travail.

Fiche thématique, 2 pages A4,
uniquement disponible au format PDF:
www.suva.ch/33105.f

Vos obligations en matière de sécurité au travail et de protection de la santé.

Fiche thématique, 2 pages A4:
www.suva.ch/88345.f

Formation de «spécialiste en désamiantage».

Page Web: www.suva.ch/tcdp
> Construction et maintenance

Mesures de ventilation lors de la recharge d'accumulateurs au plomb.

Page web avec outil de calcul:
www.suva.ch/accu-au-plomb

Air comprimé: le danger invisible.

Feuillet d'information, 8 pages A4:
www.suva.ch/44085.f

Bruit dangereux pour l'ouïe aux postes de travail.

Feuillet d'information, 88 pages A4,
uniquement disponible au format PDF:
www.suva.ch/44057.f

Travaux dans une atmosphère appauvrie en oxygène.

Feuillet d'information, 12 pages A4,
uniquement disponible au format pdf:
www.suva.ch/66123.f

Transfert de personnes dans le secteur des soins. Évaluation des contraintes corporelles.

Questionnaire, 9 pages A4,
uniquement disponible au format pdf:
www.suva.ch/88305.f

Transport de charges ménageant le corps grâce à une logistique de chantier optimale.

Guide pour la mise en œuvre du projet,
34 pages A4, uniquement disponible au
format pdf: www.suva.ch/88332.f
Nouveau avec liste de contrôle pour les
entreprises exécutantes:
www.suva.ch/88332-3.f

Silos à copeaux de bois.

Liste de contrôle, 4 pages A4:
www.suva.ch/67007.f

Ouvertures dans les planchers.

Liste de contrôle, 4 pages A4:
www.suva.ch/67008.f

Raboteuses portatives.

Liste de contrôle, 4 pages A4:
www.suva.ch/67015.f

Scies circulaires à main.

Liste de contrôle, 4 pages A4:
www.suva.ch/67016.f

Ouvertures dans les parois.

Liste de contrôle, 4 pages A4:
www.suva.ch/67082.f

Fouilles et terrassements.

Liste de contrôle, 6 pages A4:
www.suva.ch/67148.f

Coffrage de dalles.

Fiche thématique, 2 pages A4,
disponible uniquement au format pdf:
www.suva.ch/33033.f

Maintenance sûre. Qui a le droit d'effectuer des travaux sur des installations électriques?

Fiche thématique, 4 pages A4,
disponible uniquement au format pdf:
www.suva.ch/33079.f

La liste des nouveaux moyens d'information de la Suva et des éditions remaniées ou supprimées est mise à jour une fois par mois: www.suva.ch/publications

Moyens d'information et offres des cantons: nouveau

COMMANDES

Vous trouverez tous les moyens d'information et toutes offres des cantons en ligne à l'adresse:

www.safeatwork.ch



Une nouvelle liste de contrôle pour les studios de beauté

L'usage de lasers de classe 3B et 4 ainsi que de lampes flash en institut comporte des risques pour la santé et la sécurité des employés et des clients. Pour encadrer ces pratiques, SAFE AT WORK, Unisanté Lausanne et les inspecteurs/trices du travail de Lausanne et Berne ont élaboré une liste de contrôle.

Ce document aide les professionnels à vérifier la conformité de leur établissement: formation du personnel, équipements de protection, signalisation des dangers et entretien des appareils. Il rappelle aussi que les traitements médicaux au laser doivent être réalisés sous supervision médicale et que, depuis le 1^{er} juin 2024, un certificat de compétence est requis pour certaines interventions esthétiques.

Objectif: renforcer la sécurité au travail et garantir une utilisation maîtrisée des lasers en cosmétique.



A télécharger avec ce code QR ou via <https://www.safeatwork.ch/fr/telechargements>



Fiche info SAFE AT WORK: Changer une roue sans se briser le dos

Soulever des roues de 30 kg, répéter les mêmes gestes toute la journée, travailler sous pression en pleine saison: le changement de roues met les corps à rude épreuve. Douleurs dorsales, tensions articulaires... Les risques sont bien réels. Pour y faire face, SAFE AT WORK a élaboré une fiche d'information avec des recommandations essentielles.

Premier principe: utiliser les bons outils. Diable, transpalette, lève-roue... Moins on porte, mieux c'est. Ensuite, organiser son espace: rapprocher les machines pour éviter les déplacements inutiles. Enfin, adopter les bons gestes: plier les genoux, garder le dos droit, ajuster la hauteur du pont élévateur.

Prévenir ces risques, c'est protéger sa santé. Et ça, c'est l'affaire de tous!



A télécharger avec ce code QR ou via <https://www.safeatwork.ch/fr/branches/garages>

Personnes, faits et chiffres

Personnel

Avocate et actuelle secrétaire principale suppléante de la CFST, **Iris Mandanis** a été nommée par la Commission en qualité de nouvelle secrétaire principale de la CFST et prendra ses fonctions à partir du 1^{er} juin 2025. Elle succède à **Carmen Spycher** qui prend sa retraite après 10 ans à la direction du secrétariat.

Simon Schnyder, responsable des dossiers politique sociale et politique de la santé au sein de l'Union suisse des arts et métiers (usam), a été nommé début octobre 2024 pour succéder à **Kurt Gfeller** et sera l'un des deux représentants des employeurs au sein de la CFST.

Roger Riemer, responsable suppléant du secteur Politique sociale et assurances sociales au sein de l'Union patronale suisse, a été nommé par le Conseil fédéral en décembre 2024 en tant que deuxième représentant des employeurs au sein de la CFST. Il succède à **Simon Wey**, qui occupe désormais le poste de directeur de l'Association des chargeurs VAP.

Nous leur adressons toutes nos félicitations! Nous remercions par ailleurs les membres sortants de leur engagement de longue date en faveur de la sécurité au travail et de la protection de la santé et leur souhaitons le meilleur pour la suite!

Affaires courantes

Lors de ses séances du 24 octobre 2024 et du 13 décembre 2024, la CFST a notamment:

- pris acte en les approuvant des activités de prévention proposées par agriss pour prévenir les accidents et maladies professionnels dans l'agriculture à compter de 2025;
- décidé de soutenir le développement, en italien, d'un cours préparatoire à l'examen professionnel supérieur d'«Experte/Expert de la sécurité au travail et de la protection de la santé (STPS) avec diplôme fédéral» en accordant un financement partiel;
- approuvé l'enrichissement des données d'accidents des assureurs privés dans la banque de données relatives à l'exécution de la CFST;
- décidé de soutenir la poursuite de l'exploitation de la plateforme «Laboratoire de leadership» jusqu'à fin 2026;
- approuvé le plan de travail à moyen terme 2025–2029 de la CFST et de son secrétariat;
- adopté le rapport 2024 de la sous-commission des finances et du budget de la CFST concernant la situation financière de cette dernière dans la perspective de la planification à moyen terme pour les années 2025 à 2030;
- certifié les solutions par groupe d'entreprises 25 «Holcim (Suisse) SA» et 26 «JURA Materials»;
- abrogé les Instructions pour l'établissement de listes de contrôle dans le domaine d'exécution des cantons (CFST 6073);
- chargé un groupe de travail ad hoc d'élaborer un nouveau plan pour la Journée suisse de la sécurité au travail JSST;
- pris acte en l'approuvant du projet de programme pour la JSST 2025.

Qu'est-ce que la CFST?

La Commission fédérale de coordination pour la sécurité au travail CFST est la centrale d'information et de coordination pour la sécurité et la protection de la santé sur le lieu de travail. En tant que plaque tournante, elle coordonne les tâches des organes d'exécution, l'application uniforme des prescriptions dans les entreprises et l'activité de prévention. Elle assure le financement des mesures visant à prévenir les accidents et maladies professionnels et assume des tâches importantes dans les

domaines de la formation, de la prévention, de l'information et de l'élaboration de directives.

La CFST est composée de représentants des assureurs, des organes d'exécution, des employeurs et des travailleurs et d'un représentant de l'Office fédéral de la santé publique.

cfst.admin.ch

SALON ROMAND SPÉCIALISÉ POUR LA SÉCURITÉ LES QUATRE PILIERS DE LA SÉCURITÉ



 sécurité au carré

securite-au-carre.ch

 sécurité au carré

**Sécurité
au carré**

Salon romand
spécialisé pour
la sécurité

03- 04 septembre | Expo Beaulieu Lausanne

Salon francophone de la sécurité au travail,
du travail en hauteur et du travail sur plate-forme,
ainsi que de la protection et de la promotion
de la santé au travail.

PRINCIPAUX
PARTENAIRES MÉDIAS

PARTENAIRES

 **FORUM SÉCURITÉ**

 **SÉCURITÉ & ENVIRONNEMENT**

 **LA REVUE
POLYTECHNIQUE**

 **BGMnetzwerk.ch**
Wir bringen zusammen.

 **ARBEITSSICHERHEIT SCHWEIZ**
Schweizerischer Verein
für Arbeitssicherheit und Gesundheitsschutz



 **Schweizerische Eidgenossenschaft**
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

 **VBSF
SSPS**
Schweizerischer Verband für Arbeitsschutz und Gesundheitsförderung
L'Association suisse pour la protection des travailleurs et la promotion de la santé
L'Associazione Svizzera per la protezione dei lavoratori e la promozione della salute



Interkantonaler Verband für Arbeitnehmerschutz - IVA
L'Association intercantonale pour la protection des travailleurs - AIPT
L'Associazione intercantionale per la protezione dei lavoratori - AIPL

 **IPAF**

 **safety
security**

 **bfu
bpa
upi**

 **unisanté**
Centre universitaire de médecine générale
et santé publique - Lausanne

 **HRM
INSTITUTE**

 **SAFE AT WORK**
Schweizerischer Verband für Arbeitsschutz und Gesundheitsförderung
L'Association suisse pour la protection des travailleurs et la promotion de la santé
L'Associazione Svizzera per la protezione dei lavoratori e la promozione della salute